

## Les frais du contrat KOREGE Essentiel 2<sup>(1)</sup>

Montant minimal de versement initial	225 € (150 € en cas de mise en place de versements programmés)
<b>Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat</b>	NA

<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du contrat</b>	
Frais des supports	
• Support fonds euros	0,90 %
• Support unités de compte	
> Autres que SCPI/OPCI	0,90 %
> SCPI/OPCI	0,95 %
• Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>	
<b>1/ Gestion libre</b>	
<b>Fonds actions<sup>(2)</sup> (moyenne)</b>	<b>1,73 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,74 %
<b>Fonds obligations (moyenne)</b>	<b>1,14 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,45 %
<b>Fonds immobilier<sup>(4)</sup> (moyenne)</b>	<b>NA</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	NA
<b>Fonds diversifiés (moyenne)</b>	<b>1,38 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,57 %
<b>Fonds monétaires<sup>(5)</sup> (moyenne)</b>	<b>0,28 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,05 %
<b>2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée</b>	
<b>Gestion Signature : profil prudent (moyenne)</b>	<b>0,47 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,22%
<b>Gestion Signature : profil équilibré (moyenne)</b>	<b>0,97 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,46%
<b>Gestion Signature : profil dynamique (moyenne)</b>	<b>1,31 %</b>
Dont taux de rétrocessions de commissions <sup>(3)</sup>	0,62%

<b>Autres frais annuels</b>	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	2,50 % maximum
Frais de changement de modes de gestion	NA
<b>Frais d'arbitrage</b>	
• proportionnels	0,60 % maximum
• nombre d'arbitrages gratuits par an	1 vers les unités de compte
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente	3,00%
Frais de rachat	20 % maximum uniquement sur certains supports <sup>(6)</sup>

NA : non applicable.

<sup>(1)</sup> Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

<sup>(2)</sup> La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

<sup>(3)</sup> Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

<sup>(4)</sup> La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

<sup>(5)</sup> La catégorie « fonds monétaires » inclut les fonds monétaires à court terme.

<sup>(6)</sup> Il s'agit de supports visés aux a) à c) du III de l'article A. 132-5-4 du Code des assurances.

Date de révision du document : publié le 01/11/2025.

